



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des territoires
et de la mer

Cayenne, le 23 janvier 2026

Direction de l'aménagement des territoires
et de la transition écologique
Service transition écologique et connaissance
territoriale / Unité Autorité environnementale

Contact : magali.portal@guyane.gouv.fr

Références : DATTE/STECT/UAE/2026 – 11

Le Préfet

à

Union Minière Guyane
258 avenue Justin Catayée
Route de la Madeleine - KELEX
97300 Cayenne

Objet : Demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet d'AEX « Bonhomme » à Roura

Vous avez transmis à l'Autorité environnementale, le 21 janvier 2026, une demande d'examen au cas par cas pour un projet d'AEX (Autorisation d'exploitation minière) « Bonhomme » sur la commune de Roura. Cependant, des éléments d'information manquent au dossier pour permettre son instruction. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir :

- indiquer la longueur du layon crée au sein du périmètre de l'AEX ;
- indiquer le linéaire de dérivation de la crique,
- indiquer la durée prévue des travaux.

L'instruction de votre dossier reprendra dès réception par l'Autorité environnementale des éléments demandés.

La Cheffe de l'unité autorité
environnementale

Isabelle DELAFOSSE